

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 décembre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_170 : URBANISME ET HABITAT / APPROBATION DU BILAN TRIENNAL DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'HABITAT DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H)**

### **Rapporteur : Madame Angélique MARTINS**

Vu l'article L.153-29 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'article L.302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la CABA approuvé le 17 décembre 2019 ;

Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a réalisé le bilan des trois premières années d'application des dispositions relatives à l'habitat de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Celui-ci concerne donc les années 2020, 2021 et 2022.

Les objectifs identifiés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H en termes de politique de l'habitat étaient de :

- développer une offre résidentielle contribuant au maintien de la population active sur le territoire intercommunal ;
- poursuivre le développement de l'offre locative sociale (publique et privée) dans une logique de mixité entre les communes et les quartiers ;
- proposer une offre innovante et diversifiée permettant la maîtrise des coûts fonciers et immobiliers et des consommations foncières ;
- répondre aux demandes de logement ou d'hébergement spécifiques ;
- améliorer globalement l'attractivité des centralités pour créer les conditions favorables à la reconquête de la vacance ;
- améliorer les conditions de vie dans le logement pour les propriétaires et les locataires.

Pour répondre à ces objectifs, le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du PLUi-H prévoyait dix actions à mettre en œuvre. Chacune de ces actions a fait l'objet d'une évaluation au regard des objectifs initiaux permettant de définir des perspectives à mettre en œuvre pour la prochaine période triennale (2023, 2024 et 2025).

<b>Actions</b>	<b>Degré d'atteinte</b>
<u>Action 1</u> : Contribuer à la relance démographique et rééquilibrer le développement urbain par une production de logements adaptée	Objectif partiellement atteint
<u>Action 2</u> : Poursuivre prioritairement les actions d'amélioration de l'habitat par la mise en œuvre de dispositifs incitatifs	Objectif atteint
<u>Action 3</u> : Renforcer l'attrait du bâti ancien et lutter contre la vacance structurelle	Objectif atteint
<u>Action 4</u> : Améliorer l'attractivité des quartiers et immeubles présentant des dysfonctionnements sociaux et urbains	Objectif atteint
<u>Action 5</u> : Favoriser le rééquilibrage de l'offre de logements sociaux entre les communes et les quartiers	Objectif partiellement atteint
<u>Action 6</u> : Proposer une offre en primo-accession permettant aux jeunes et aux familles de se maintenir sur le territoire	Objectif partiellement atteint
<u>Action 7</u> : Fluidifier l'accès au logement autonome pour les jeunes et les personnes en mobilité professionnelle et saisonniers	Objectif partiellement atteint
<u>Action 8</u> : Accompagner le vieillissement de la population et les situations de handicap par une offre de logement et d'hébergement adaptée et accessible	Objectif atteint
<u>Action 9</u> : Développer l'accompagnement des ménages dans leur parcours résidentiel jusqu'au logement autonome	En cours
<u>Action 10</u> : Placer la CABA au cœur de la politique locale de l'habitat	Objectif atteint

Pour la réalisation de ces actions, la CABA a investi plus de 2,7 M€ dans sa politique de l'habitat, soit en moyenne 900 000 €/an et 17 €/an/habitant, dont 60 % en faveur de la réhabilitation du parc privé et 21 % pour soutenir le PRU de Marmiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de bilan triennal des dispositions relatives à l'habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) pour la période 2020, 2021 et 2022, tel que joint à la présente délibération.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.